

commencé à recruter un plus grand nombre de Canadiens pour les envoyer à l'étranger, si bien que l'an dernier environ 545 ont été envoyés à l'étranger. Il n'y avait jamais eu jusque-là de formule fiscale uniforme pour ces gens. Dans certains cas, on les déclarait exemptés de l'impôt canadien sur le revenu s'ils avaient passé toute l'année à l'étranger. Dans d'autres cas, après leur retour au Canada, on les a considérés comme ayant toujours été domiciliés au Canada et ils ont été cotisés. Depuis deux ou trois ans, nous travaillions à obtenir un règlement uniforme qui s'appliquerait à toutes les personnes ayant passé un an ou deux à l'étranger et qui auraient été normalement exemptées de l'impôt canadien sur le revenu. Si ces gens recevaient un avis de cotisation, le montant de l'impôt était acquitté par le Bureau de l'aide extérieure, car on avait fixé les traitements sans prévoir qu'ils auraient à payer l'impôt sur le revenu pendant leur séjour à l'étranger.

Le bill qui a été présenté, par le ministère du Revenu national et non pas par nous, a véritablement pour objet, je crois, de régulariser cette pratique. Cependant, il n'apportera aucun changement dans la posture financière des instituteurs.

Le sénateur CROLL: Cela a été réglé à la demande du ministère des Affaires extérieures?

M. MORAN: Oui. Nous voulions régulariser la pratique courante. Certains échappaient à l'impôt sur le revenu et les autres, qui avaient été cotisés, nous disaient: «Nous avons signé un contrat disant que nous toucherions ce montant d'argent sans payer d'impôt sur le revenu». Nous étions bien obligés de payer l'impôt pour eux. Bien que ce bill ait été rédigé en d'autres lieux, je crois que cette difficulté se trouve maintenant aplanie et que tous seront sur le même pied à l'avenir.

Le sénateur GROSART: Le début de la séance nous a montré qu'il y avait beaucoup de confusion au sujet de l'aide. Je voudrais que le Comité entreprenne de réunir tous les chiffres des contributions que fournit le Canada à tous les aspects de la pacification à l'étranger.

Le mot «aide» en est venu, je pense, à revêtir un sens tout à fait technique. Je pense que M. Moran en conviendra. Par exemple, à la page 5 de ce document, intitulé «Rapport sur les programmes d'aide extérieure du Canada», daté de juin 1965, vers le milieu de la page, nous trouvons le titre suivant: «Total de l'effort d'aide du Canada». Ce total de \$226,100,000 est la somme des montants de notre programme d'aide bilatérale, qui est dirigé par le bureau de M. Moran, plus deux subventions d'aide bilatérale, soit les deux derniers montants. Je crois qu'il est bien évident que, sortie de son contexte, l'expression «Total de l'effort d'aide du Canada» ne comprend pas tout l'argent que le Canada dépense à l'étranger pour donner une forme d'aide ou l'autre.

Nos dépenses en Asie et nos dépenses pour l'OTAN sont loin d'être toutes militaires, car nous fournissons des contributions considérables à l'infrastructure de l'OTAN. Je doute que notre mission au Vietnam puisse être considérée comme étant strictement militaire. Je ne m'occupe pas particulièrement de savoir si quelqu'un pourrait ou non la faire passer pour militaire.

La confusion qui a surgi et dont nous avons eu un exemple ce matin, je la crois due, sauf erreur, au fait que ces chiffres ne se trouvent rassemblés sur aucun document. J'ai maintes fois constaté en comité la confusion causée par cette carence.

Je veux faire observer au président et au sous-comité directeur qu'il serait peut-être fort utile de demander à quelqu'un, du Conseil du Trésor par exemple, de réunir ensemble tous ces chiffres. Je dis cela parce que le Canada est fréquemment l'objet de critiques injustes à ce sujet. Hier, M. Moran nous a donné une excellente réponse à ces critiques quand il a dit qu'en principe les pays en voie de développement devaient fournir 1 p. 100 de leur produit national